

# **COMMUNIQUÉ M U N I C I P A L**

**N° 16 du 15-12-2019**

## **Travaux dans le centre village**

### **CŒUR DE VILLAGE ET SERVICE A LA POPULATION**

Depuis plusieurs mois déjà la municipalité travaille à un projet global de requalification du cœur de village. Ce projet vous a été globalement présenté sur le bulletin municipal 2018 et lors de la réunion publique du mercredi 17 avril 2019, avec les 5 grands axes suivants :

1. Création d'un terrain multisports,
2. Sécurisation du bourg centre,
3. Construction d'une résidence seniors,
4. Réhabilitation de la place des boulevards,
5. Rénovation de la maison COLIN.

**Le volet 1** de ce projet vient d'être en grande partie réalisé avec l'installation du terrain multisports à proximité du stade municipal. Les finitions – pose du gazon synthétique, traçage de la piste d'athlétisme en périphérie et aménagements des abords – restent à finaliser au printemps avec le retour des beaux jours.

**Le volet 2** de ce projet va rentrer dans sa phase concrète de réalisation sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 et apporter des perturbations au niveau de la circulation et du stationnement au cœur du village.

#### **Nature de l'aménagement**

La commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze, accompagnée du cabinet BERTHET-LIOGIER-CAULFUTY en tant que maître d'œuvre, va procéder au réaménagement de la partie urbaine de la RD1, du cimetière jusqu'au stade municipal. La place de l'église et l'intersection RD1/RD80C seront également impactées par les travaux.

Pour rappel, les grandes lignes de ces aménagements sont les suivantes : rétrécissement de la chaussée, création d'un cheminement doux et de places de stationnement longitudinales, mise en place de plateaux surélevés et de radars pédagogiques, réaménagement de la place de l'église et de son entrée rue du parc, aménagements paysagers en conséquence.

#### **Phasage des travaux**

Les travaux de VRD se dérouleront **du 21 janvier 2020 au 15 mars 2020**, avec une tranche additionnelle fin mars/début avril 2020 pour le coulage des résines. La réalisation du cheminement doux route de l'Anoz sera menée de front avec les travaux du centre-village.

Ils s'ordonneront de la manière suivante :

- À partir du 21 janvier 2020 : travaux de gros œuvre (décaissage, sciage et rainurage de la chaussée, profilage, construction des plateaux surélevés, déplacement des réseaux...),
- À compter du 24 février 2020 : épandage des enrobés sur les voies de circulation,
- À compter du 2 mars : coulage des revêtements bicouches sur les cheminements doux,
- À compter du 30 mars (date à confirmer) : coulage des résines.

### **En cas d'aléas techniques ou météorologiques, les travaux seront reportés.**

Les travaux de plantation des arbres, arbustes et vivaces restent à positionner au printemps, sachant que la préparation des nouveaux massifs se fera en même temps que les travaux de VRD.

#### **Restrictions de circulation et de stationnement**

Pour des raisons de sécurité du personnel et des usagers, des restrictions de circulation et de stationnement seront mises en place en fonction de l'avancement des travaux.

##### ➤ Partie cœur de village

Pour les poids lourds, la circulation rue de Montfleury sera interdite pendant toute la durée des travaux. Une déviation sera mise en place à l'attention des usagers à partir des communes de Béréziat et Saint-Etienne-sur-Reyssouze (la Croisée et village).

Pour les véhicules légers et les riverains, la circulation au centre village sera réglementée au cas par cas en fonction de la nature des travaux qui seront réalisés. La circulation sera débloquée tant que possible (prévoir une alternance d'environ 1 semaine sur 2) et chaque week-end. La rue du parc restera un maximum accessible par la RD80.

Le stationnement sera interdit sur le domaine public rue de Montfleury. Des cheminements piétons temporaires seront installés pour faciliter l'accès aux commerces. Les riverains pourront être gênés ponctuellement pour l'approche de leur domicile, une information individuelle leur sera faite le cas échéant.

L'accessibilité des secours sera préservée.

##### ➤ Route de l'Anoz

La circulation route de l'Anoz sera temporairement réglementée. La circulation de tous les véhicules s'effectuera par sens alterné. L'alternat sera réglé par des feux tricolores.

##### ➤ Rue des écoles, route des Allys et route de Barbery

Les travaux n'auront pas d'impact au niveau de la circulation sur la RD80 (Servignat et Béréziat) et sur la route de Barbery.

**Pendant toute la durée de ces travaux, nous vous invitons à la plus grande prudence sur les zones de chantier.**

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

*le Maire & les élus*